

## VERSION LATIN ET COURT THEME

### ÉPREUVE A OPTION : ÉCRIT

Gilles van Heems, Sophie Van der Meeren

Coefficient : 3 ; Durée : 5 heures

Les 35 candidats qui ont composé à l'épreuve de version et thème latins ont été admissibles. Le candidat qui avait obtenu la meilleure note (20 sur 20, donc, malgré des fautes), a été admis troisième à l'issue de l'oral. A l'inverse, le moins bien noté avec 11 sur 20, se trouvait à un rang trop éloigné, qui ne lui a pas permis de remonter assez à l'oral.

#### 1. Version

Le texte de la version était extrait du livre II des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, auteur sans doute peu familier des candidats. Cela ne devait pas pour autant les effaroucher, dans la mesure où le passage choisi par le jury ne faisait référence ni à la vie, ni même à l'époque de l'auteur, mais aux *prisci mores* de la Rome de jadis : celle de Marius, de Molon et de Cicéron. La langue de Valère Maxime ne risquait pas non plus de désarçonner les étudiants : le texte n'était pas très long et ne présentait en particulier aucune difficulté grammaticale insurmontable, ce qui rend assez surprenant le nombre de contresens non seulement sur des expressions isolées, mais aussi sur des phrases entières. Ce sont les phrases mettant en jeu des subordinations (essentiellement la première, la troisième et la quatrième phrases) qui ont été les plus mal traitées. Le jury s'étonne, de fait, qu'un grand nombre d'étudiants ne maîtrisent pas certaines « clefs » grammaticales indispensables qui leur permettraient de comprendre rapidement la nature des propositions – directes et indirectes –, de reconnaître les mots subordonnants et d'identifier les formes verbales. Les candidats devraient faire leur une fois pour toutes la méthode sans laquelle une version est rarement réussie : il convient *d'abord* de lire et de relire le texte pour en repérer la structure logique et les différentes propositions (et non en deviner le sens !) en s'aidant des mots coordonnants et subordonnants. Ce n'est qu'au terme de ce premier repérage et de cette prise de contact avec le texte dans son ensemble que le dictionnaire montre son utilité. À l'inverse, vouloir traduire immédiatement le texte, en considérant les mots les uns après les autres, conduit à de mauvais résultats.

Les erreurs commises sur la première phrase sont emblématiques du défaut d'analyse grammaticale et de l'émiettement du sens. Beaucoup de candidats n'ont pas vu, en effet, que la première partie reposait sur une interrogative indirecte introduite par *quantopere* suivi du subjonctif (*gesserint*, considéré par certains comme un futur antérieur). Ils n'ont pas vu, non plus, faute d'identifier en *cognosci* un infinitif passif, que cette proposition était le sujet de *potest* (*cognosci*) et que l'adverbe *hinc* était lui-même développé par *quod*. La quatrième proposition, introduite par *ne*, dépendait de *custodiebant* (avec le sens de « s'appliquer à ce que... ne... pas »). Une analyse préalable et rigoureuse de cette phrase formée de quatre propositions aurait évité bien des méprises. À l'intérieur de chacune de ces propositions, l'analyse grammaticale s'est révélée également insuffisante : certains ont considéré *magistratus* comme un nominatif ou un génitif singulier et non comme un nominatif pluriel, et l'ont traduit par la « magistrature » alors qu'il désignait des individus ; de même, *prisci* a été fréquemment dissocié de *magistratus* pour devenir soit un sujet à part entière, soit une épithète de *populi Romani*, et ce dernier groupe de mots lui-même a parfois été pris pour un

nominatif pluriel. Ignorer la syntaxe de la particule *-que* a conduit également à des contresens. Dans la deuxième proposition, nous avons constaté que les étudiants ne faisaient pas tous la différence entre l'adjectif verbal employé comme attribut (avec valeur d'obligation), et l'adjectif verbal employé en remplacement du gérondif (comme dans notre phrase) : ce sont des points à revoir absolument. Ici comme ailleurs, il est dommage que certains mots n'aient pas été traduits : *cetera*, *illud*, ou *quoque*. Certaines erreurs relèvent simplement de l'imprécision : la *maiestas* n'est pas la « souveraineté », ni la *grauitas* la « lourdeur », ni les *indicia* des « révélations » ; *responsa darent* ne devait pas être traduit par « répondre », mais, dans le contexte officiel dans lequel se situait l'auteur, par « donner des consultations » ou « faire connaître des décisions ».

Au début de la deuxième phrase, *quin*, ici adverbial, a souvent été mal compris : rappelons aux étudiants que lorsqu'un mot revêt plusieurs significations, ils ne doivent pas exclure l'une d'entre elles *a priori*. Il en va de même pour *cogebant*, pour lequel un trop grand nombre de candidats ont privilégié le premier sens donné par le dictionnaire (« assembler »), dans un contexte où il fallait choisir le second sens (« contraindre »). Mais l'erreur la plus grave, dans la première partie de la phrase (jusqu'à *Asia*) regarde *ipsos*, considéré à tort comme un réfléchi alors qu'il renvoyait à *Graecis*. Du même coup, on n'a pas vu non plus que le sujet de *ualent* était non les « Romains », mais les « Grecs ». Cette première partie comportait aussi un ablatif absolu (*uolubilitate excussa*), développé par une relative introduite par *qua*, laquelle se rapportait à *uolubilitate* et était complément de moyen de *ualent*. La compréhension de *quo* engageait celle de toute la seconde partie de la phrase : il ne s'agissait ni d'un adverbe relatif de lieu, ni d'un pronom relatif, mais de l'expression du but à l'aide de *quo* dans une phrase comprenant un comparatif (*uenerabilior*). Nous notons encore plusieurs petites imprécisions dans la traduction de cette phrase : la préposition *per*, dans sa première occurrence, signifiait non « par » mais « par l'intermédiaire de », tandis que dans sa seconde, elle avait le sens de « parmi » (« tous les peuples ») ; *uenerabilior*, d'autre part, avait une fonction attributive, ce qui a été très bien rendu par plusieurs candidats.

L'erreur portant sur les sujets, lourde de conséquence dans la deuxième phrase, s'est répétée dans la troisième : *illis*, parfois rapporté aux « Grecs », ou bien, ce qui est moins grave, aux « Romains » ou aux « ancêtres », renvoyait tout bonnement aux *magistratus prisci*. Dans cette phrase, le seul point grammatical qui pouvait sembler un peu difficile était la double négation – *nulla non in re* – qui équivalait à une affirmation renforcée. En traduisant par une négation simple, les candidats aboutissaient d'emblée à un contresens. Mais pour bien comprendre la phrase, il fallait donner à *donari* le sens de « sacrifier », bien indiqué par les dictionnaires, et, surtout, respecter la valeur passive de cet infinitif. Ensuite, en croyant, en dépit de la morphologie, que les substantifs *inlecebris* et *suauitati* étaient des ablatifs, certains n'ont pu en faire, comme il l'aurait fallu, les compléments d'attribution de *donari*. La construction était d'ailleurs parallèle à l'expression employée un peu plus haut : *pallium togae subici*, dans laquelle *togae* n'était pas un génitif complétant *pallium*, mais un datif complément du verbe (*subici*). Les candidats sont vivement invités à revoir les déclinaisons pour éviter ce genre d'étourderies. *Imperii* représentait le « pouvoir » (et non l'empire), et se rapportait à la fois à *pondus* et à *auctoritatem*.

Avec la première, la quatrième phrase du texte est celle qui a provoqué le plus grand nombre de contresens, faute, une nouvelle fois, d'une analyse rigoureuse. Contrairement à *obtinendae* à la deuxième ligne, l'adjectif verbal *damnandus* était ici en position d'attribut, et revêtait par conséquent un sens d'obligation. Les imprécisions de traduction se sont multipliées pour la suite immédiate du texte : *crimen* n'était pas le « crime » mais le « chef d'accusation », *rigor* désignait ici la « sévérité », non la « dureté » ; on s'étonne, surtout, que des candidats ne reconnaissent pas en *C. Mari* un vocatif, et que le nom ait été, par conséquent, mal traduit. Rappelons aussi qu'on ne garde pas une initiale dans une traduction,

et, qu'ici, il convenait de traduire simplement par « Marius ». Les traductions sur le nom du personnage reflètent, en réalité, une méconnaissance de celui qui a vaincu les « Numides » et les « Germains », et il est inacceptable que l'on se trompe sur ces noms de peuples. Marius a donc remporté *deux* victoires, c'est pourquoi sa « vieillesse » est couronnée d'un *double* laurier (et non d'un « laurier jumeau », ou, pire, de « deux brins de laurier » !). *Senectutem tuam* était le sujet, à l'accusatif, d'une infinitive un peu tortueuse, dépendant de *noluisti* et présentant cette fois de réelles difficultés : *politiorem* se rapportait non à Marius, mais à *senectutem* par le biais de l'infinitif *feri*, et il était accompagné d'un complément de moyen à l'ablatif (*facundia*) lui-même complété par le génitif *deuictae gentis* (« rendue plus raffinée par l'éloquence d'un peuple soumis »). De très nombreux candidats ont rapporté au contraire ce groupe au génitif à *uictor*, substantif au nominatif dont ils n'ont pas su, en outre, quoi faire : il s'agissait d'une apposition à Marius, avec une valeur adversative. Cela n'a pas échappé à certains, qui ont pris soin de rendre cette nuance, et nous les en félicitons. Le reste de la phrase n'était pas non plus aisé : il convenait de conserver le tour latin et de traduire *credo* par une incise. Cette incise introduisait une hypothèse sur les raisons qui auraient poussé Marius à rejeter l'apprentissage de l'éloquence ; celles-ci étaient exprimées par une proposition finale négative introduite par *ne*, conjonction qu'il fallait donc traduire par « pour que... ne pas », « pour éviter que », etc. Peu attentifs, une nouvelle fois, à distinguer les genres et les cas, et à grouper soigneusement les mots, de très nombreux candidats ont traduit cette dernière partie de la phrase de façon totalement inintelligible : *serus transfuga* était un nominatif attribut, *patrii ritus*, au génitif, complétait *transfuga*, et *alienigena exercitatione (ingenii)* était un ablatif complément de moyen.

Alors que le reste de la version ne présentait plus de véritables difficultés syntaxiques, la distraction a entraîné des étudiants à voir dans *huic consuetudini* un ablatif de moyen au lieu d'un datif complétant *patefecit*, ou à ne pas se rendre compte qu'il était l'antécédent du relatif *qua*. Dans un contexte où il est question d'éloquence, les candidats devaient savoir que les *actiones* peuvent désigner des « exposés » : avec une nuance péjorative, l'auteur évoque donc les « discours à la grecque ». Mais il est plus grave de se tromper sur la traduction de *ares (curiae)* devenu les « vents » ! Est-ce, d'autre part, parce qu'ils n'osaient admettre, en ce texte de prose, la présence d'une métonymie, que plusieurs candidats ont fait de *curiae* une sorte de locatif ?

Dans la phrase suivante, comme dans l'ensemble du texte, la ponctuation aurait dû aider le candidat. Ainsi, *Molo rhetor* est la *réponse* à l'interrogatif *quis* de la phrase précédente, si bien que la relative introduite par *qui* apporte simplement une précision : « Il s'agit, je crois, de Molon, *celui qui...* ». Pour *M. Ciceronis*, on ne pouvait, évidemment, accepter qu'une seule traduction : les goûts (ou l'ardeur) « de Cicéron ». Et puisque le personnage représenté par *eum* dans la suite était issu des « peuples étrangers », il ne pouvait, bien sûr, s'agir de l'Arpinate, mais de Molon ! À cette erreur, facilement évitable, s'est ajouté parfois un problème de construction : *auditum* (s.e. *esse*) était l'infinitif (parfait passif) d'une infinitive ayant *eum* pour sujet et dépendant de *constat*.

La dernière phrase reposait, enfin, sur une tournure latine très fréquente et que tout candidat aurait dû identifier : le relatif de liaison (*Quem*) ; l'adjectif *summam* semble avoir été confondu par certains avec un substantif, et il devait être systématiquement traduit par un superlatif en français. Le jury a apprécié les traductions dans lesquelles la litote *non immerito* était bien rendue : l'attention à ce type de nuance a distingué plusieurs copies, excellentes, qui, au-delà d'une bonne intelligence du texte, ont montré une véritable finesse dans le détail de la traduction.

## 2. Court thème

Les quelques lignes soumises cette année à la sagacité des candidats étaient extraites de la préface des *Mémoires* de H. de Campion, et ne posaient aucune difficulté particulière d'interprétation ni de transposition en latin. Le jury attendait donc non seulement des candidats qu'ils fassent montre de leur parfaite maîtrise de la morphologie et de la syntaxe latines, mais aussi qu'ils proposent des thèmes tournés élégamment, et non des calques maladroits du texte français. Malheureusement, sur ces deux attentes, le jury a été largement déçu. Nous rappellerons donc les règles de l'exercice : la langue qui sert de référence à cet exercice est celle de l'élite cultivée de la Rome de la fin de la république, telle qu'elle est illustrée par César et Cicéron, en particulier pour la syntaxe ; pour le lexique, quelques incartades jusqu'à Sénèque ou Pline peuvent être autorisées, mais pour les seuls termes techniques, et à la condition que les ressources offertes par les œuvres de César et Cicéron soient insuffisantes. Par conséquent, il est impératif de contrôler dans le dictionnaire de version (et en particulier dans le *Gaffiot*, qui propose beaucoup de citations classiques) que le mot et la construction choisis sont effectivement attestés chez ces auteurs.

Précisément, du point de vue du vocabulaire, l'extrait choisi ne posait guère de difficultés. À la première ligne, le terme « public » impliquait un grand nombre de lecteurs (*ad permultos, ad quam plurimos, ad publicum*) sans pour autant faire référence à l'ensemble de la population : il convenait donc de proscrire des expressions comme *ad populum* ou *ad uulgus* – d'autant que le lectorat d'œuvres littéraires, à Rome comme dans la France de l'âge classique, se confond avec l'élite sociale. Quant à « intéressant », une fois constaté qu'aucun adjectif latin ne pouvait rendre exactement cette notion, il convenait de passer par une périphrase aussi claire que possible (*aptior ad lectores delectandos*, ou toute autre solution explicitant qu'il s'agissait de susciter l'intérêt du lecteur) ; à la ligne suivante, la traduction de « famille » exigeait du candidat qu'il connaisse parfaitement la Rome de la fin de la république : *familia* est ainsi exclu, puisque, comme tout bon latiniste doit savoir, ce terme inclut l'ensemble de la maisonnée et désigne de toute façon moins les individus susceptibles de lire les *Mémoires* de H. de Campion que la collectivité réunie sous un même toit ou portant un même nom ; le mieux était par conséquent d'employer un terme désignant les parents (*consanguinei, cognati, voire sanguine coniuncti*) plutôt qu'un collectif désignant la famille, comme *gens*, qui reste trop abstrait.

Pour traduire correctement la première phrase, il fallait d'abord bien identifier la valeur du système conditionnel : le contexte ôtait toute ambiguïté et devait faire opter pour un système à l'irréel, et non au potentiel, puisque ces lignes de préface sont publiées et que son « dessein » est donc actualisé. Il fallait conséquemment employer le subjonctif imparfait (ou plus-que-parfait si l'on choisissait un verbe dont le *perfectum* seul pouvait rendre l'idée d'intention). L'expression « que celui de ma vie » a été pour plus d'un candidat source d'erreurs. Pourtant, concernant le complément du comparatif, même complexe, il n'y a que deux règles à mettre en pratique : d'abord se rappeler que « celui de », dans ce type d'expressions, est une béquille propre au français ; il était donc fautif de calquer ce tour au moyen d'un anaphorique ou d'un démonstratif (le simple génitif *quam uitae meae* suffisait ; sinon il fallait répéter le nom auquel se rapporte le groupe au génitif) ; ensuite, garder à l'esprit que l'emploi de l'ablatif pour exprimer le complément du comparatif n'est permis que si l'adjectif au comparatif est exprimé à un cas direct.

La seconde phrase de l'extrait, plus longue et plus complexe, s'ouvre par un « mais », qui marque moins l'opposition que le retour à la réalité après une hypothèse. Aussi les candidats qui ont su se souvenir que le latin, à l'imitation du grec, marquait ce retour à la réalité par *nunc* (et *nunc autem* ou *nunc uero* pour lier à la phrase précédente) ont-ils été récompensés. Stylistiquement, cette phrase était bâtie sur des parallélismes et des oppositions

qu'il convenait de rendre par les moyens (nombreux) dont dispose le latin – balancements copulatifs (*et... et..., cum... tum..., etc.*) ou oppositifs (*ut... ita...*) –, tout en prenant garde aux écueils syntaxiques posés par la coordination des négations : le jury a été tristement surpris par le grand nombre de candidats semblant ignorer que l'on ne peut faire suivre la conjonction *et* d'un pronom ou adverbe négatifs (*et non* étant réservé à des emplois bien précis) ; ainsi, pour la traduction de « rien faire de plus agréable pour eux et de plus commode pour moi », il fallait, pour le second élément coordonné, soit utiliser le balancement *nec... nec...* après un premier *nihil* (car dans ce cas *nec... nec...* n'« annule » pas la valeur négative de *nihil*), soit utiliser un tour du type *nec quicquam*. Cette possible erreur de syntaxe n'a toutefois pas été la seule : pour traduire le groupe « rien de plus agréable/commode », bien des candidats ont oublié que le tour *quid noui ?* ne concernait que les substantifs et les adjectifs de la première classe ; pour les adjectifs de la deuxième classe (et donc pour les comparatifs), rappelons que l'accord en cas est obligatoire (cf. le tour *quid recens ?*). Enfin, bien trop de candidats, soit par influence du grec, soit par ignorance du latin, ont semblé oublier que l'expression du sujet est obligatoire dans la proposition infinitive, et ce même quand il reprend le sujet du verbe introducteur : l'oubli de *me* dans la traduction du groupe « je crois que je ne puis » a donc été sévèrement sanctionné.

La dernière proposition du texte, « que de leur raconter... arrivés », a également été source d'embarras : la traduction de « naïvement » a donné lieu à de fréquents faux-sens (*candide* et *ingenue* n'allaient pas ; il fallait un adverbe insistant sur le caractère simple, sincère, dénué de fard et de sophistication du récit) ; pour rendre « les divers événements qui me sont arrivés », le plus simple (et certainement aussi le plus latin) était de recourir à une interrogative indirecte, bien plus souhaitable qu'une relative (dans laquelle on pouvait tolérer aussi bien l'indicatif que le subjonctif). Il fallait dans tous les cas choisir avec soin le verbe : *cadere* ne peut guère être employé absolument et – malheureusement plus d'une copie nous pousse à faire cette remarque – l'on se rappellera que la forme fr. « sont arrivés » n'est pas un passif, et que les verbes intransitifs du latin ne connaissent de passif qu'impersonnel...

L'impression du jury, cette année encore, est que le thème reste l'exercice « mal aimé » de l'épreuve de spécialité. Il est certain que l'évolution de l'enseignement du latin dans les classes du secondaire, où le thème d'auteur, voire le simple thème d'imitation, n'est plus à l'honneur, n'y est pas pour rien. Mais le grand nombre de copies se contentant d'un simple décalque du texte français, dans une morphologie et une syntaxe plus qu'approximatives, montre qu'un manque de préparation à l'exercice n'est pas seul en cause : trop de candidats, ayant pourtant choisi comme spécialité les Lettres classiques, abordent cet exercice sans avoir acquis une familiarité suffisante avec le latin. Le jury recommande donc aux spécialistes de la session 2013 de se préparer très activement à cet exercice par la pratique quotidienne de « petit latin » (la lecture suivie d'œuvres de César et Cicéron étant particulièrement recommandée). Le nombre non négligeable de copies fort bonnes ou excellentes montre d'ailleurs que cet objectif est à la portée de tout latiniste exigeant.